

CONSEILLER PEDAGOGIQUE AUPRES DE L'ADJOINT AU DAASEN (A-DAASEN).		
Identification du poste	Cadre général	Le conseiller pédagogique auprès de l'A-DAASEN est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DAASEN, dont il reçoit une lettre de mission. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale. Il travaille en étroite collaboration avec l'inspecteur adjoint à l'IA-DAASEN.
	Missions	- Apporter à l'A-DAASEN une aide technique dans le suivi et la mise en œuvre des politiques ministérielles, le traitement d'enquêtes. - Aider à la conception de projets, à leur régulation, selon le programme de travail élaboré par l'A-DAASEN. - Contribuer à l'analyse des résultats aux évaluations standardisées. - Participer activement à l'élaboration, à l'organisation, à la structuration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation dans le cadre du plan de formation académique. - Travailler en étroite collaboration au sein de la DSDEN avec l'ensemble des partenaires. - Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de l'académie. - Participer à des commissions, groupes de travail et comités de pilotage, à des jurys d'examen et de concours. <i>Les missions citées ne sont pas exhaustives et seront amendées par une lettre de mission.</i>
	Compétences attendues	- Aptitude au travail en équipe et à son impulsion - Sens de la communication, aisance relationnelle - Positionnement adapté et loyauté - Sens de l'organisation, de la rigueur et de la planification - Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle - Grande disponibilité - Maîtrise des outils informatiques et de leurs applications pédagogiques
Contexte administratif	Profil requis	Être titulaire du CAFIPEMF
	Conditions de recrutement	PAP : Poste à profil avec appel à candidatures. Affectation prononcée hors mouvement. Dépôt des candidatures sur la plateforme GAC. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Les avis favorables seront classés.
	Régime indemnitaire	NBI 27 points mensuels et indemnité de fonctions particulières des conseillers pédagogiques + 3 IMP
	Contact	Secrétariat de l'IANA : ce.9741078D@ac-reunion.fr